

Après quelques explications personnelles de part et d'autre, M. Magnueder argue l'admissibilité de cette preuve pour montrer la condition mentale du prisonnier, et dit qu'elle est admissible à ce point de vue et à tous les autres points de vue.

M. Ould après avoir dit qu'en parlant de l'organisation théâtrale de la défense, il n'a voulu que plaisanter, déclare que la poursuite ne veut pas arguer la question, parce qu'elle l'a déjà suffisamment été.

Le juge admet la proposition de la défense, non pas comme faisant partie des *res gestæ*, mais comme tendant à prouver l'insanité du prisonnier. Il insiste fortement sur le motif de sa décision.

M. Woolridge rapporte alors les entretiens qu'il a eus avec M. Sickles et la condition mentale de celui-ci, lors de la réception de la lettre anonyme, durant les jours qui suivirent et immédiatement avant la rencontre dont la mort de M. Key fut le résultat. Le témoin déclare qu'il n'a nullement connaissance que M. Sickles ait fait un discours dans la chambre des représentants, le jeudi avant l'événement.

Tous les autres faits rapportés par ce témoin ont été précédemment, soit dans son premier témoignage, soit dans le discours de M. Graham.

#### QUINZIÈME JOUR.

MERCREDI, 26 avril 1859.

Le réexamen de M. Woolridge étant clos, John McElhone est appelé. N'étant pas présent, M. Brady dit qu'il voulait prouver par lui que l'annonce suivante avait été mise dans certains journaux de Washington, le 26 février :

“R. P. G., qui a récemment adressé une lettre anonyme à un monsieur de cette ville, rendra une grande faveur à celui à qui cette lettre a été adressée en lui accordant une prompte, immédiate et confidentielle entrevue.”

L'examen du témoin est remis de consentement.

Albert A. McGaffey examiné : — M. Brady ayant demandé au témoin, après quelques questions préliminaires, de rapporter une conversation qu'il eut

avec M. Key au sujet de Mme Sickles, lors du bal Napier, la poursuite objecte à cette preuve. M. Brady dit que la défense veut prouver que ce témoin avait remarqué la conduite de M. Key, à l'égard de Mme Sickles, et qu'ayant dit à M. Key que le monde remarquait cette conduite, M. Key répondit qu'il avait une grande amitié pour elle, et qu'il était unifié de sentiments paternels à son égard ; que, dans une conversation subséquente, le témoin ayant dit à M. Key qu'il s'attirerait des difficultés en raison de cette conduite, M. Key répondit, en mettant sa main sur le côté gauche de sa poitrine : “Je suis préparé à toutes les éventualités.”

M. Ould dit que ces conversations ne sont pas admissibles, n'ayant pas rapport à l'accusé et n'ayant pas lui avoir été communiquées.

M. Brady argue l'admissibilité de cette preuve. M. Sickles a été représenté comme une armoire ambulante et M. Key comme n'étant pas armé, et on a prétendu que M. Sickles le savait. Ce témoin montrera que M. Key a fait un geste duquel on doit induire qu'il était armé et préparé à se servir de ses armes dans le cas d'une collision.

M. Graham soutient aussi l'admissibilité de cette preuve qui, suivant lui, est une confession de l'adultère. La preuve de l'adultère étant admise, pourquoi celle de la culpabilité serait-elle rejetée. Le défunt n'a pas nié qu'il fût coupable, mais il s'est lui-même représenté tel que la poursuite a voulu représenter le prisonnier, en disant que c'était une armoire ambulante. Non seulement la défense se propose de montrer que M. Key était à accomplir l'œuvre d'adultère, mais qu'il était même préparé à résister au sort qui attend justement l'adultère. Ces sortes d'intrigues n'ont qu'un but, la mort du mari ; on en a un exemple frappant en ce moment à Albany (affaire Hartung). Cette preuve est admissible, non seulement parce qu'elle donne lieu à l'induction générale que le mari courait des dangers, mais encore parce que, dans ce cas particulier, l'adultère était armé pour résister au mari dans le cas où il interviendrait. Il faut aussi remarquer que cette déclaration fut faite sur la place Lafayette, en vue

de la  
temp  
du to  
M.  
para  
préc  
la do  
dis c  
l'adu  
l'ins  
rait  
Brad  
honn  
suite  
à la  
être  
faits,  
sonn  
princ  
honn  
doct  
offer  
était  
natu  
était  
nace  
tées.  
dix  
ne p  
armé  
défu  
n'im  
pas é  
ne p  
que  
mett  
elles  
était  
Qu'i  
faire  
du p  
L  
était  
que  
fait  
fens  
tion  
den  
mon  
mie  
C'es  
loir  
fens  
dan  
but.  
tion  
par